

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 2 octobre 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Denis Gilbert

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2023-281 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 2 octobre 2023. Il est 19 h.

ADOPTÉ

4 personnes présentes dans la salle.

2023-282 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question

CORRESPONDANCES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

- 1 *Modification financement 911*
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 2 *Demande de commandite*
Tocara
- 3 *Jour du Souvenir*
La Légion royale canadienne
- 4 *Invitation – souper Oktoberfest*
Escadron 670

2023-283 CORRESPONDANCES DE SEPTEMBRE 2023

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de septembre 2023 soient reçues.

ADOPTÉ

2023-284 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ainsi que les séances extraordinaires du 5 septembre et 25 septembre 2023 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.

ADOPTÉ

2023-285 DÉLÉGATION VENTE POUR TAXES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le greffier-trésorier Bruno Poulin soit mandaté pour représenter la Ville lors de la vente pour taxes du 9 novembre 2023 à la MRC du Haut Saint-François et d'agir dans les meilleurs intérêts de la Ville en ce qui concerne les ventes d'immeubles de son territoire.

ADOPTÉ

2023-286 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de septembre au montant de 717 808 \$ (623 560.48 \$ par chèque et 94 247.52 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de septembre au montant de 76 558.93 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2023-287 MANDAT ORH – SUPPLÉMENT AU LOYER

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville mandate l'Office Régional d'Habitation du Haut-Saint-François à procéder à la gestion des dossiers Supplément au loyer pour et au nom de la Ville de East Angus pour les huit unités supplémentaires de Han Logement. **ADOPTÉ**

2023-288 DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – LUC-E.-GOSSELIN ET MICHEL-ROBIDOUX

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

QUE les rues constituées d'une partie du lot 6 515 096 du cadastre du Québec tel qu'illustré au plan ci-joint portent le nom de Luc-E.-Gosselin et Michel-Robidoux et qu'une demande d'autorisation en ce sens soit acheminée à la Commission de toponymie aux fins d'approbation. **ADOPTÉ**

2023-289 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – LOT 4 538 553

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise par son règlement 665, que la propriété située au 230-232 rue Pierre-Bourgault, connue et désignée comme étant le lot 4 538 553 du cadastre du Québec, empiète selon les spécifications suivantes :

- Le poteau d'identification de l'adresse civique pourra être installé dans l'emprise publique conditionnellement à ce que la Ville ne soit pas tenue responsable d'aucun dommage à cette installation. De plus, l'installation ne doit pas nuire aux différentes opérations municipales telles que le déneigement et autres travaux. Une validation des services municipaux devra être réalisée avant de procéder à l'installation. **ADOPTÉ**

2023-290 SECOND PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242 RUE GEORGES-PINARD

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780;

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal de la Ville de East Angus a adopté le projet de résolution PPCMOI numéro 2019-103 visant à permettre l'occupation du bâtiment existant au 242 rue Georges-Pinard (lot 4 180 707 cadastre du Québec) par un usage de la classe «I-1 : Industrie légère », soit exclusivement pour l'usage Industrie du meuble et des articles d'ameublement;

ATTENDU QU'une demande d'agrandissement de 34 % est demandée;

ATTENDU QUE l'extension des activités industrielles autorisées par la présente résolution peut être autorisée conformément aux dispositions relatives aux droits acquis du règlement de zonage, jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 % de la superficie du plancher occupée par les activités au moment de l'entrée en vigueur de la résolution accordant la demande de projet particulier.

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment visé est un bâtiment à vocation industrielle;

ATTENDU QU'après analyse du projet en fonction des critères d'évaluation du règlement numéro 780, le comité consultatif d'urbanisme a donné une recommandation favorable lors de sa séance du 6 septembre 2023;

ATTENDU QUE suite à la séance d'information tenue le 2 octobre 2023, aucun changement ne sera apporté au projet de résolution.

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus approuve, en vertu du règlement numéro 780, la demande de projet particulier visant l'agrandissement d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble à la propriété située au 242 rue Georges-Pinard. **ADOPTÉ**

2023-291 ABANDON – SURVERSE DES RUISSEAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville déclare officiellement l'ouvrage de surverse numéro 5 " des Ruisseaux " abandonné et non fonctionnel. **ADOPTÉ**

2023-292 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024;
- d'autoriser Etienne Bouchard, directeur des loisirs à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de East Angus.

ADOPTÉ

2023-293 ACHAT TABLE – SOIRÉE COUNTRY – FONDATION LOUIS-ST-LAURENT

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète une table au coût de 750 \$ pour l'activité de financement de la Fondation Louis-St-Laurent.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970.

ADOPTÉ

2023-294 DON – HOCKEY MINEUR – TOURNOI M18

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Et appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville verse un don de 300 \$ dans le cadre tournoi de hockey mineur M18.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2023-295 REMERCIEMENTS – PROGRAMME CADETS ÉTÉ 2023

Il est unanimement résolu

Que les membres du conseil municipal souhaitent remercier les deux participants du programme Cadets été 2023 pour l'excellent travail de surveillance et d'éducation accompli pendant la période estivale. **ADOPTÉ**

2023-296 DON – TOCARA

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville verse un don de 50 \$ à l'entreprise TOCARA pour sa campagne de financement pour le cancer du sein.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2023-297 LÉGION CANADIENNE – ACHAT DE COURONNE

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville achète une couronne au coût de 65 \$ pour le jour du Souvenir.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2023-298 CESSION D'IMMEUBLES AUX CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES PAR LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QU'avec l'adoption de la « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la l'organisation et à la gouvernance scolaires » (projet de loi no 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS);

ATTENDU QUE ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

ATTENDU QUE l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi no 40, qui se reflète, tant au niveau de l'accès aux équipements scolaires (ex. gymnase,

piscine), qu'au niveau du partage de la planification des CSS avec les municipalités;

ATTENDU QU'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;

ATTENDU QUE dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable par le milieu municipal;

ATTENDU QUE depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

ATTENDU QUE malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire;

Il est unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de East Angus demande au gouvernement du Québec :

- d'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- de s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- d'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficacité des investissements publics;
- de s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs. **ADOPTÉ**

2023-299 SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accorde une aide financière de 995.50 \$ à Place aux Jeunes du HSF afin de poursuivre leurs activités de réseautage, de visite d'entreprises, d'atelier sur l'entrepreneuriat, de découvertes et surtout pour la tenue de séjours exploratoires en région.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2023-300 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 854 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 634 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le

règlement numéro 854 intitulé « Règlement 854 – modifiant le règlement numéro 634 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 », sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2023-301 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 854 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 634 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 854 intitulé « Règlement 854 – modifiant le règlement numéro 634 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » soit déposé.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2023-302 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 23.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2023-286	Approbation des comptes
2023-293	Achat table – Soirée country – Fondation Louis-St-Laurent
2023-294	Don – Hockey Mineur – Tournoi M18
2023-296	Don – Tocara
2023-297	Légion canadienne – Achat de couronne